

Congés : Poison d'avril !!!



La direction, dans une communication du 1er avril dernier, a demandé aux salariés HPEF et HPECCF de saisir, avant le 8 Avril, 5 jours de congés dans l'outil eTIME.

Elle a rédigé une communication fort habile.

Après avoir fait référence aux ordonnances du gouvernement qui visent à préserver la santé économique des entreprises françaises et notamment leur agilité après la période de confinement imposée, elle déclare ne pas vouloir se lancer dans une consultation des CSE mais « souhaite privilégier une démarche solidaire et responsable ».

Mais de qui ou de quoi devrions-nous nous montrer solidaires ?

Des salariés HPE qui se trouvent dans une situation de blocage, ne pouvant plus visiter les clients, et dont la rémunération va s'écrouler ?

Ou d'une direction qui anticipe des pertes de revenus ?

Tous les salariés ne sont pas soumis aux mêmes contraintes et peuvent constater que, bien que télé travaillant, ils ne diminuent pas pour autant leur efforts pour produire et atteindre leurs objectifs.

Chez HPE, comme dans le reste de la société, nous constatons une forte propension à devoir devenir solidaire quand se profilent les jours sombres. Mais, lorsqu'il s'agit de distribuer les PFR/VPB, là, les résultats des différentes BU sont mis en avant pour justifier des écarts parfois significatifs.

Si la demande se veut réellement comptable, nous espérons que seront prises en compte les économies liées aux frais de fonctionnement que se trouvent fort allégés (notes frais en baisse, télétravail non dédommagé pour ceux n'ont pas signé d'avenant télétravail, carburant, ...). Nous comptons aussi beaucoup sur la solidarité et responsabilité de nos dirigeants quand le temps des dividendes sera venu.

L'**UGICT CGT** espère que cette demande de prise de congés chez HPE ne soit pas les prémices d'une deuxième vague qui viendrait imposer la prise de RTT/CET, voire un

relèvement de la durée hebdomadaire maximale du temps du travail comme les ordonnances lui en donne le droit et ce jusqu'au 31 Décembre 2020*. Dans ce cas, la direction sera **dans l'obligation de consulter le CSE** pour valider l'application de ce volet des ordonnances.

*voir notre article du 2 avril 2020 : Covid-19 et ordonnance temps de travail.

[<Revenir au sommaire>](#)

Le jour d'après...



Avec la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai prochain, le Medef prévient qu'*"il faudra bien se poser tôt ou tard la question du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise économique et faciliter, en travaillant un peu plus, la création de croissance supplémentaire"*

La secrétaire d'État à l'Économie, Agnès Pannier-Runacher, a renchéri en indiquant qu'il faudrait essayer de "rattraper" la perte d'activité induite par le confinement.

En gros, le message aux Français, c'est qu'après cette parenthèse « à rien foutre », **il n'allait pas falloir songer aux vacances, aux RTT** d'autant que, ces derniers jours, on nous a bien expliqué que le PIB avait reculé, que la crise économique allait durer...

Le Medef et le gouvernement vont évidemment tout faire pour que le jour d'après ressemble à ceux d'avant. Pas question pour eux de remettre en cause les fondamentaux du néolibéralisme comme l'ont exigé 16 organisations, dont la CGT, qui ont lancé une pétition citoyenne [« Pour le jour d'après »](#).

La réponse économique ne peut pas socialiser les pertes et privatiser les profits. Ce n'est pas une question de trésorerie, comme l'explique le gouvernement, c'est avant tout une question de justice, de décence, de solidarité nationale.

Nous ne pourrons sortir de cette crise sanitaire et de la crise économique qui va suivre qu'à condition de tout repenser pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux. L'UGICT CGT appelle à la mise en place de « *mesures de rupture à court terme et d'autres à plus long terme : **stopper les activités non essentielles, l'annulation des dividendes, une fiscalité plus juste, une relocalisation de l'agriculture et de l'industrie, un développement des services publics*** ».

[<Revenir au sommaire>](#)

Vos contacts UGICT chez HPE



Eric
GAUDE

HPE CCF

Marie-Florence
BESNEHARD

HPE F

Frédéric
SEYNHAEVE

HPE F

Nathalie
AMBROGIO

HPE F

Philippe
GRELLIER

HPE F

Vous pouvez compter sur l'UGICT pour obtenir une juste reconnaissance de votre travail.

Professionnellement engagés

Socialement responsables

N'hésitez pas à diffuser autour de vous !

Vous vous posez des questions ?

Vos représentants du personnel UGICT sont là pour vous !

Pour tout ce qui concerne l'abonnement à notre lettre d'information électronique ou pour nous contacter,

une seule adresse : contact@ugicthpe.com